

Les cours de chinois explosent dans nos écoles !

Plus 300 % en trois ans à peine... Et ce n'est qu'un début

Les cours de chinois à l'école ont la cote : on est passé de 12 à 44 projets en trois ans à peine, soit près de 300 % d'augmentation ! Un choix qui n'a rien d'exubérant : le chinois étant la langue la plus parlée au monde.

Rajouter une ligne sur son CV, indiquant que l'on a étudié le chinois relèvera toujours moins de l'anecdote si l'on se réfère au poids de la Chine sur la scène économique. Cela va même devenir un véritable atout, d'autant plus que de nombreuses entreprises belges et internationales sont demandeuses de personnes sachant parler cette langue. L'Université de Mons vient d'ailleurs d'inaugurer, cette année, un nouveau bachelier en traduction anglais/chinois. Certaines écoles ont lancé l'expérience il y a déjà dix ans, mais le phénomène décolle réellement ces dernières années. « *L'an dernier, 35 demandes ont été introduites et 32 ont fait l'objet d'une affectation : dix enseignants chinois ont enseigné via le programme d'ouverture aux langues et aux cultures (OLC)* », précise la ministre Milquet. « *Il y a eu 70 %*

de cours de langue et 30 % de cours d'OLC. Pour l'année 2015-2016, le programme connaît une hausse significative puisque 44 demandes ont été enregistrées (réparties sur 42 écoles) : 77 % concernent des cours de langues et 23 % des cours OLC. Ces demandes sont donc passées du nombre de 12 en 2012 à 44 pour cette année scolaire. »

HUIT ÉLÈVES NÉCESSAIRES

Depuis septembre 2014, une disposition réglementaire prévoit que les cours de langue chinoise peuvent s'organiser, dans la grille horaire, en langue moderne II, à partir de la 3^e année de l'enseignement général, technique et artistique de transition, ainsi qu'en langue moderne III, dès la 5^e année d'enseignement. Pour que les cours puissent s'organiser, huit élèves intéressés sont nécessaires. Aucune école n'avait fait ce choix l'an dernier... et la ministre n'est pas encore à même de dire si c'est le cas cette année. Interrogée, l'administration avoue avoir besoin de plusieurs semaines encore pour vérifier. Pour revenir à la quarantaine de projets existants, le cours de langue se déroule en semaine

après l'école, il est facultatif et s'adresse à tous les enfants dont les parents en ont fait la demande. Il est axé sur l'apprentissage de la langue mandarine et les dimensions culturelles qui lui sont associées.

DÈS LA 3^e MATERNELLE

Le cours d'ouverture aux langues et aux cultures est donné durant les heures de cours obligatoires. Il est dispensé en langue française, appuyée parfois par le vocabulaire de langues étrangères. Il s'adresse à tous les élèves issus d'une même classe et est assuré conjointement par le professeur chinois et l'enseignant belge.

L'initiation au chinois commence parfois bien avant l'école secondaire. L'athénée royal Robert Campin, à Tournai, offre une initiation en mandarin à ses élèves de... 3^e maternelle. La culture chinoise est aussi au programme de la 3^e maternelle de l'école fondamentale Martin V, à Louvain-la-Neuve.

Comme le dit le proverbe : apprendre, c'est ramer à contre-courant, dès que l'on s'arrête, on recule... Proverbe chinois, cela va de soi ! ■

DIDIER SWYSEN